



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Dispositions Générales : Les présentes Conditions Générales de Vente de prestations de services, ci-après dénommées CGV, constituent l'accord régissant pendant sa durée, les relations entre la société ACCENCIAEL, 5 Route de Charolles, 71 460 Saint Marcelin de Cray, SIRET 510 289 127 000 27, N° déclaration activité formation 26 71 01833 71, ci-après dénommé le Prestataire et ses clients dans le cadre de la vente des prestations de services. A défaut de contrat conclu entre le prestataire et son client, les prestations effectuées sont soumises aux CGV décrites ci-après. Toute commande passée ainsi que tout contrat conclu avec le prestataire impliquent l'adhésion pleine et entière et sans réserve du client à ces CGV.

Nature des Prestations : Le prestataire propose des services, ponctuels ou réguliers, sur site ou à distance en matière de formation, accompagnement d'équipes ou individuels. La commande ne sera validée qu'après renvoi du devis, du contrat ou de la proposition accepté et signé, accompagné du règlement de l'acompte demandé.

Pour chaque formation, Anne Berthelin s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Une convention de formation sera alors établie. Le client est tenu de retourner un exemplaire à l'organisme de formation, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Une attestation de présence ou de fin de formation est fournie à tous les participants de la formation.

Modalités de paiement : Les factures sont payables à 30 jours, minorées de l'acompte le cas échéant.

Retard de paiement : Tout retard ou défaut de paiement entraînera de plein droit l'exigibilité immédiate de toute somme restant due, le calcul et le paiement d'une pénalité de retard sous forme d'intérêts à un taux équivalent à 3 fois le taux d'intérêt légal (en vigueur au jour de la facturation des prestations). Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter du jour suivant la date de règlement portée sur la facture, jusqu'à son paiement total, sans qu'aucun rappel ou mise en demeure préalable ne soient nécessaires. A cette pénalité s'ajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros conformément aux textes en vigueur (voir Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).

Durée, résiliation : La durée des prestations est définie dans le devis, le contrat, la proposition ou le planning et date(s) d'intervention transmises au prestataire par le client. Chaque partie se réserve la possibilité de résilier à tout moment le contrat en cas de non-respect par l'autre partie de l'une quelconque de ses obligations au titre du contrat et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante. Toute prestation acceptée par le client (acceptation du devis, contrat, proposition, réservation de date par courrier ou mail, ou communiquées sous forme de planning d'intervention) puis annulée sera facturée selon les termes indiqués dans le contrat ou la convention de formation.

Obligations et confidentialité : Le prestataire s'engage à respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations fournies par le client, et désignés comme telles,



ne divulguer aucune information sur les travaux et prestations de services réalisées pour ses clients, restituer tous documents fournis par le client à la fin de la mission, signer un accord de confidentialité si le client le souhaite. Ne seront pas considérées comme confidentielles les informations qui sont à la disposition du public, qui doivent être divulguées afin d'effectuer les formalités de dépôt prescrites par la loi. Les clauses du contrat signées entre les parties sont réputées confidentielles, et à ce titre ne peuvent être communiquées à des tiers non autorisés.

Responsabilité : Considérant la nature des prestations réalisées, l'obligation du prestataire est une obligation de moyen et non de résultat. Le prestataire s'engage à réaliser les prestations conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière, aux termes et conditions de l'accord, ainsi que dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables. Chacune des parties est responsable envers l'autre de tous manquements aux obligations mises à sa charge. Le client s'engage à mettre à disposition du prestataire dans les délais convenus, l'ensemble des informations et documents indispensables à la bonne réalisation de la prestation ainsi qu'à la bonne compréhension des problèmes posés. La responsabilité du prestataire ne pourra pas être engagée pour :

- une erreur engendrée par un manque d'information ou des informations erronées remises par le client,
- un retard occasionné par le client qui entraînerait l'impossibilité de respecter les délais convenus ou prescrits par la loi.

La responsabilité du prestataire, si elle est prouvée, sera limitée au montant hors taxes n'excédant pas la moitié de la somme totale hors taxes, effectivement payée par le client pour le service fourni par le prestataire à la date de la réclamation par lettre recommandée avec accusé réception.

Réclamation : En cas de réclamation, le prestataire s'engage à contacter le client sous 7 jours ouvrés.

Litiges : Les présentes CGV et le contrat signé entre les parties sont régis par le droit français. A défaut de résolution amiable, tout différent persistant entre les parties à propos de l'exécution ou de l'interprétation des CGV et du contrat sera de la compétence des tribunaux de Mâcon (71).

Propriété intellectuelle : Tout support émanant du prestataire reste la propriété intellectuelle du prestataire et est protégé par le droit d'auteur et les droits connexes. Les livrables remis par le prestataire au client ne pourront être ni modifiés ni cédés ni utilisés hors de l'entreprise par le client sauf accord explicite du prestataire. Le prestataire s'interdit de faire état des résultats et de les utiliser de quelque manière que ce soit, sauf avec l'accord préalable écrit du client. L'acceptation d'un devis, proposition, contrat, toute réservation de date, communication de planning, paiement de prestation vaut acceptation par le client des présentes conditions générales de services.